

## **Analyse, Expertise, Consultation, Garantie du maintien de la qualité**

### **Critères d'accès**

Pour pouvoir accéder au Cluster, dans les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, l'**expert** doit faire preuve d'expérience et de compétences dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles :

#### **Blower-Door-Test :**

- Justificatif d'une ou plusieurs formations spécifiques
- Maîtrise d'un appareil conforme aux dernières acquisitions de la science
- Justificatif certifiant la réalisation d'au moins 5 protocoles d'évaluation

#### **Thermographie :**

- Justificatif d'une ou plusieurs formations spécifiques
- Maîtrise d'un appareil conforme aux dernières acquisitions de la science
- Justificatif certifiant la réalisation d'au moins 5 protocoles d'évaluation

#### **Expert en isolation thermique :**

- Attestation de l'obtention de l'agrément requis
- Justificatif certifiant la réalisation d'une expertise en isolation thermique
- Justificatif certifiant la réalisation le calcul d'un pont thermique

#### **Biologie de l'habitat :**

- Certificat de formations spécifiques pour expert en biologie de l'habitat
- Minimum 3 années d'expérience professionnelle
- Justificatif certifiant la réalisation d'au moins deux expertises

#### **Expertise en moisissures / Expertise en dégâts de construction :**

- Détenteur d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur
- Minimum 3 années d'expérience professionnelle
- Justificatif d'une ou plusieurs compétences complémentaires spécifiques
- Justificatif certifiant la réalisation d'au moins deux expertises

#### **Divers :**

- Attestations des connaissances théoriques
- Justificatif certifiant la réalisation d'au moins deux expertises

Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.

**Maintien de la qualité**

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

Participation régulière aux différentes formations continues et réalisation d'un minimum d'objets de référence par an.

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers.

La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire.

Lu et approuvé Date & signature

.....